

221C2243
FR0010395681-OP023-A04

1^{er} septembre 2021

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

<p>ALTUR INVESTISSEMENT</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

- Le 31 août 2021, Invest Securities, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Altur Holding, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat initiée par la société Altur Holding visant les actions de la société ALTUR INVESTISSEMENT sera réouverte du 2 au 15 septembre 2021 inclus, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions de la société ALTUR INVESTISSEMENT, M. François Lombard détient, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe, 2 907 401 actions ALTUR INVESTISSEMENT représentant au moins 2 959 096 droits de vote, soit 60,25% du capital et 68,45% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Altur Holding	2 837 484	58,80	2 837 484	65,64
Suffren Holding	53 174	1,10	104 869	2,43
François Lombard	16 743	0,35	16 743	0,39
Altur Participations	0	-	0	-
Total François Lombard	2 907 401	60,25	2 959 096	68,45

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des actions ALTUR INVESTISSEMENT émises non détenues par lui, soit un maximum de 1 313 282 actions ALTUR INVESTISSEMENT (en ce compris les 61 003 actions autodétenues par la société, laquelle a précisé que les 61 003 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ne seront pas apportées à l'offre) **au prix de 5,80 € par action**. L'offre ne vise pas les 604 915 ADP R non cotées inscrites en nominatif pur ou administré qui font l'objet d'accords de non apport à l'offre. Il est précisé que ces ADP R resteront sur un compte bloqué ouvert au nom de leurs titulaires auprès d'un intermédiaire financier habilité, de sorte qu'elles ne seront pas cessibles pendant toute la durée de l'offre.

Il est précisé que l'initiateur n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions ALTUR INVESTISSEMENT non présentées à l'offre et souhaite maintenir la cotation des actions de la société à l'issue de l'offre.

- Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

¹ Sur la base d'un capital composé de 4 825 598 actions (dont 604 915 actions de préférence de catégorie R - « ADPR » - sans droit de vote qui ont été émises le 16 mars 2020) représentant au plus 4 322 959 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.